Côte d'Or LE DÉPARTEMENT
53 bis, r. de la Préfecture
21035 Dijon Cedex
TÉL. 03 80 63 66 00
Chaque jour avec vous

Centenaires, les PEP de BFC s'unissent pour le meilleur... et innovent pour un modèle unique en France !

Tweeter Partager



12 novembre 2017

En 2016, rappelez-vous, les Pupilles de l'Enseignement Public fêtaient leur 100ème anniversaire. Aujourd'hui, sur le site du nouveau quartier Valmy à Dijon, c'est aux côtés des PEP du Doubs, de la Nièvre et de l'Yonne que les PEP 21 se sont retrouvées pour inaugurer le futur siège des Pupilles de l'Enseignement Public du centre de la Bourgogne Franche-Comté et simultanément, ceux du service d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD).

Centenaires, les PEP ne présentent pas vraiment de signe de fatigue et surtout pas la moindre ride. Le seul sillon qu'on leur connaît, c'est celui de leur dynamisme qu'ils tracent en permanence dans une marche en avant qu'ils poursuivent sans relâche, dans le respect des valeurs qui les anime et sans chercher à tirer la moindre notoriété mais toujours au service de l'homme et des plus fragiles. L'efficacité d'une organisation repose aussi sur une adaptation de son organisation, de ses outils dont les locaux qui constituent un des éléments, ce qu'on a pu découvrir lors de la visite des locaux. Bureaux clairs, salles colorées, mobilier design, orientation pensée en fonction de l'ensoleillement, matériaux écologiques... tout est pensé confort des professionnels, accueil agréable des personnes accompagnées et développement durable. Un modèle du genre !





Les PEP 21 ce sont avant tout des valeurs fondées sur la **S**olidarité, pour une société d'appartenance et d'égalité de traitement, la **L**aïcité, pour favoriser le vivre ensemble dans le respect des opinions individuelles et des différences et le **R**espect de chacun. Ces valeurs servent de référence qui privilégient le bien-être collectif, affirment l'égalité des droits des personnes accompagnées dans le respect de leurs différences et donc agir pour une société plus inclusive. Ce sont ces engagements tenus qui permettent aux PEP 21 de prétendre à une appartenance à l'Économie Sociale et Solidaire.

Contact :

PEP CBFC

30 B rue Elsa Triolet

21000 DIJON

Tél : 03 80 76 63 00

E-mail : lespep21@pep21.org



RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
fraternité
LA RÉGION AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES

4 piliers :
les ruralités



EDF Collectivités
EN TERME D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, VOTRE COMMUNE PEUT FAIRE PARTIE DES PIONNIÈRES...
L'énergie est notre avenir, économisons-la !





Les PEP 21 sont aujourd'hui engagés dans un fort processus de transformation dicté par 3 grands principes sur lesquels l'association base ses projets la proximité du service (des établissements et services au plus près des familles), l'accessibilité pour tous (accessibilité financières et locaux conformes), l'inscription du projet comme répondant aux valeurs des PEP 21 et au droit commun (appui sur l'école et l'entreprise).

Les PEP 21 ont grandi et convolent en justes noces avec leurs voisins de Bourgogne Franche Comté ou comment des centenaires décident d'unir leurs forces... quand 4 associations départementales décident de fusionner... une ère nouvelle que s'ouvre ainsi dans le paysage associatif de la région Bourgogne Franche-Comté. Les PEP prendront en effet, le 1er janvier 2018, une nouvelle dimension, un évènement sans précédent dans l'histoire des PEP puisque pas moins de 4 associations départementales (les PEP de la Côte d'Or, du Doubs, de la Nièvre et de l'Yonne) ont décidé, conformément à l'accord donné par leurs conseils d'administration respectifs et à l'avis favorable émis par notre siège Fédéral, de s'unir pour se constituer en une seule association détentrice des autorisations. C'est aussi un engagement fort qui a été pris en réponse aux demandes formulées par les ARS de Bourgogne et de Franche Comté lors du renouvellement du CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens).



La future association prendra pour appellation : « les PEP du Centre de la Bourgogne Franche-Comté », repris sous l'acronyme PEP CBFC dont le siège administratif sera établi au 30B rue Elsa Triolet à Dijon.

Une opération qui s'est construite progressivement depuis 3 années maintenant avec sérénité mais aussi avec détermination, n'éludant aucune question y compris lors des échanges avec les instances représentatives des personnels. Elle s'est construite grâce à la volonté de l'ensemble des parties prenantes, aux compétences de nos directeurs généraux, directeur administratif, techniciens réunis en comités techniques, aux administrateurs réunis en comité de pilotage et aux ressources extérieures dont nous nous sommes entourés (cabinets d'avocats, consultants, commissaire à la fusion).

Chaque département disposera du même nombre de voix au sein du conseil d'administration et pour garantir cette proximité avec l'ensemble de nos partenaires, l'organisation retenue s'articulera autour de délégations départementales qui éliront leur propre conseil d'administration et traiteront principalement des affaires du département. C'est ainsi que l'engagement a été pris de construire un bâtiment dédié à la Direction Générale, regroupant les principaux services qui lui sont attachés, ainsi qu'au SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile) et aux Services Mutualisés du Dispositif IME-SESSAD avec le Pôle Insertion, le SACFA (Service d'Appui aux Centres de Formation d'Apprentis) et le CAFS (Centre d'Accueil Familial Spécialisé).




Pourquoi avoir choisi la voie du regroupement ?

L'économie et la société se transforment à une vitesse inédite. L'impératif d'adaptation, plus vital que jamais, n'échappe pas au secteur associatif. L'évolution de l'action publique au cours de ces dernières décennies a elle-même entraîné des modifications importantes de nature à modifier les rapports entre les pouvoirs publics et les associations. Citant la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) la nouvelle carte cantonale, la nouvelle cartographie des régions, la création des intercommunalités et des métropoles, Michel Cannelle a posé le doigt sur une évidence « Les projets associatifs sont maintenant conçus selon une temporalité différente nécessitant de s'accommoder des nouveaux découpages territoriaux et des nouvelles compétences définies pour chaque collectivité. Les subventions, appels à projets, marchés publics, DSP sont devenus des commandes publiques tendant à normaliser les actions associatives. »




Toutes ces mutations de l'action publique continuent d'impacter le modèle socio-économique des associations. Elles imposent de revisiter les modalités de gouvernance voire de questionner les compétences requises ou à acquérir pour les bénévoles. La gouvernance associative doit et devra permettre d'assurer la continuité et la mutabilité du projet en tenant compte d'une professionnalisation et d'une pression gestionnaire croissantes.

Aujourd'hui, les pouvoirs publics incitent à coopérer en conditionnant l'octroi de subvention à des projets portés en commun. Dans un contexte de raréfaction des ressources, d'augmentation des besoins et de diversification de la demande sociale, la coopération constitue un indéniable facteur de réussite. Les coopérations reposent sur une volonté de travailler ensemble sur et autour d'un projet collectif.




Les PEP de la Côte d'Or, du Doubs, de la Nièvre et de l'Yonne ont compris que ce processus de coopération était une opportunité devant conduire à la mise en cohérence du projet associatif et à sa déclinaison opérationnelle sur les territoires en tenant compte des évolutions de l'environnement politique tout en maintenant un ancrage local des actions et notamment les relations partenariales avec les pouvoirs publics et la territorialisation des actions.

L'implication des dirigeants associatifs est déterminante dans ceprocessus**.** C'est de notre capacité à innover ensemble, aux côtés des décideurs publics, que réside l'avenir de notre territoire pour produire un mode de gouvernance soucieux de l'humain et de son environnement. La marchandisation généralisée, y compris des ressources naturelles limitées qui sont le bien commun, renforce l'attente d'une action locale respectueuse des hommes et de la nature. « Echangeons, mutualisons, collaborons et imaginons ensemble des modes opératoires pour un développement durable, respectueux, porteur de solidarités, de respect et d'espérance pour tous » exprime Michel Cannelle.



L'Association des PEP CBFC poursuivra demain, dans sa nouvelle configuration, sa mission de service public. L'homme est une donnée essentielle de notre économie, une économie qui doit être au service de l'homme et comme l'aurait dit Jacques Vaudiaux, la qualité de la gestion doit être avant tout au service de la qualité de nos actions.

Jean-Pierre Villain, Pt de la FGPEP, a appuyé les propos du président des PEP 21 dans le sens de l'ampleur de l'évènement, un moment qu'il qualifiera d'historique dans l'histoire des PEP au niveau national puisque c'est la 1ère fois que se crée une entité territoriale de telle envergure, un outil au service des usagers et du territoire pour renforcer les liens partenariaux multiples…soulignant les partenariats pas seulement l'interne mais aussi l'externe et notamment ceux avec l'Education Nationale et la mairie de Dijon… pour, là encore, développer une société inclusive, qui ne laisse personne de côté. Il insistera sur l'engagement humain des 1400 salariés œuvrant dans 90 établissements dégageant 66 millions de produit d'exploitation.





Michel Cannelle *Bertrand Lamirel*

Fabrice Toletti, directeur général des PEP 21, Bertrand Lamirel, directeur du SESSAD, Hamid El Hassouni, adjoint au maire de Dijon représentant François Rebsamen, Emmanuelle Coint, vice-présidente du conseil départemental représentant François Sauvadet, Brice Morey, délégué territorial à l'ARS de Bourgogne Franche-Comté auront salué l'ADN associatif des PEP. Ils ont insisté sur l'importance d'un tel bâtiment, dédié à la direction générale des PEP CBFC regroupant les différents services qui lui sont attachés. Emmanuelle Coint aura également évoqué la situation des Mineurs Non Accompagnés (MNA) insistant sur le fait que la seule volonté politique ne suffit pas si elle n'est pas soutenue par des associations solides, remerciant les PEP 21 pour la qualité de l'accompagnement de ces jeunes en très grande précarité, isolés et en grande détresse.



Jean-Pierre Villain



Hamid El Hassouni

Où va-t-on avec les PEP CBFC ?

Les PEP CBFC, pour accroître leur efficacité au service des plus démunis, souhaitent conjuguer unité et diversité. Les compétences sont mutualisées, le maillage du réseau se constitue autour de l'idée d'une égalité d'accès à un accompagnement de proximité sur l'ensemble du territoire. En conséquence, la qualité de cette gestion mutualisée est mise en permanence au service de la qualité de l'ensemble des actions et en particulier des structures les plus fragiles.

Le partage de valeurs communes ainsi qu'un besoin ressenti par tous de favoriser le partage des compétences et expertises détenues au sein de chaque entité territoriale, ont conforté ces associations dans la voie du regroupement, afin de valoriser leurs ressources et potentiels et travailler à partir des expériences les plus efficientes de chaque département à une harmonisation des outils et des pratiques au service des personnes accompagnées.



Emmanuelle Coint



Brice Morey

En vue de créer cette nouvelle association territoriale, les PEP de BFC ont procédé à une fusion-création, qui consiste à réunir plusieurs associations en une seule à travers la création d'une nouvelle association. La fusion-création nécessite la dissolution des associations actuelles et la transmission de leur patrimoine à la nouvelle structure commune, les PEP CBFC.

Le 11 octobre chaque association départementale a tenu, dans son département, une Assemblée Générale Extraordinaire, et a voté la dissolution des associations départementales, dissolutions qui prendront effet au 31 décembre 2017.

Le 8 novembre avait lieu l'Assemblée Générale Constitutive PEP CBFC. Cette assemblée marque le premier temps fort d'une nouvelle vie associative, actant de sa création, adoptant les nouveaux statuts et créant les délégations départementales de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Nièvre et de l'Yonne, qui prendront effet au 1er janvier 2018.

Le 4 décembre se dérouleront les premières assemblées départementales avec élection, sur candidatures déclarées, des membres appelés à constituer les Conseils d'Administration départementaux, des Présidents départementaux et des Bureaux départementaux. Viendront ensuite les premiers Conseils d'Administration nouvellement élus de chaque département. Ils devront notamment élire parmi leur bureau 6 membres appelés à siéger au Conseil d'Administration des PEP CBFC.

Le 22 décembre aura lieu le premier Conseil d'Administration des PEP CBFC qui élira les membres de son Bureau ainsi que son Président…

Le 1er janvier 2018 la plus grande association PEP de France ainsi crée prendra son envol… Un mot peut-être résumerait sans doute le ton de cette fusion « Avec les PEP on va plus vite, certes, mais on va aussi plus loin ! »


INAUGURATION